

# Mgr Eric de Moulins-Beaufort

## L'Église face à ses défis CLD Editions - 2019



**Éric de Moulins-Beaufort** (né en 1962) est un évêque catholique français. D'abord formé dans les écoles de la République (Sciences-Po Paris et sciences économiques à Assas), il entre à l'Institut d'études théologiques de Bruxelles en 1985 puis au séminaire français de Rome en 1990. Ordonné prêtre en 1991, il devient directeur du séminaire de Paris. En 2000, il est nommé curé, puis secrétaire particulier de l'archevêque de Paris. Nommé évêque en 2008 puis archevêque de Reims en 2018. Il est élu président de la conférence des évêques de France le 3 avril 2019.



**Ce livre** est un recueil d'articles parus dans la Nouvelle Revue théologique et Vies consacrées. Nous nous intéresserons surtout au 1<sup>er</sup> de ces articles intitulé : « **Que nous est-il arrivé ?** ». L'entame de cet article est lucide et courageux, il s'agit de réfléchir pour que les pulsions sexuelles ne soient plus une menace pour quiconque dans l'Église et dans la société, vaste programme !

**Déconstruisant les racines culturelles du cléricisme** et le péril des espaces clos, l'auteur décrit comment se crée une atmosphère propice aux abus sexuels et comment agit un prédateur, profitant de la naïveté ambiante et de la perte de repères, dans un monde codé où il a une autorité institutionnelle.

**Les Evêques** n'ont pas pris en compte ces drames tant qu'ils n'ont pas écouté les victimes. Cette affirmation glaçante rappelle l'attitude d'une mère refusant de croire l'inceste possible dans sa propre famille. D'où la tendance à « minimiser les faits, à estimer les récits exagérés ». De plus, « on » croyait que les enfants s'en remettaient... ! et que les viols relevaient d'un acte d'égarément et non de stratégies d'enfermement des enfants. Ajoutez à cela, qu'une simple confession permettait d'absoudre le délinquant sans obligation de réparation et vous obtenez un contexte favorable aux prédateurs-pédophiles.

Jusqu'en 2016, **la réduction d'un pédophile-prêtre à l'état laïc** semblait inappropriée. L'auteur suggère de considérer comme nulle l'ordination d'une personne « structurellement » pédophile. (*Cette idée n'a pas eu de suite positive*).

**La question du pardon est centrale** et très mal gérée, entre des prédateurs-prêtres non repentants (au contraire !) et des familles à qui on a extirpé un pardon pour minimiser les faits et abandonner les poursuites. L'auteur rappelle les conditions pour espérer la miséricorde de Dieu et le principe de réparation.

**La prévention** est évoquée comme un « vaste travail » mené par l'Église. On reste objectivement sur sa faim sur ce sujet notamment devant la question que pose l'auteur sur la nécessité ou non de faire subir des tests psychologiques à l'entrée du séminaire...

**Les victimes.** Il est symptomatique, malgré toute la bonne volonté affichée par l'auteur, de voir aborder la question des victimes dans la dernière partie de l'article. La place de ces victimes au sein des communautés paroissiales ne semble pas naturelle puisque l'auteur précise que les « *Evêques et les prêtres doivent accepter de les entendre* ». On en conclut que certains refusent d'entendre le « plus petit d'entre vous ». Cela s'ajoute au fait qu'il n'est fait mention nulle part de l'accompagnement des victimes invitées à chercher de l'aide dans le « droit commun ». La question des réparations financières n'est pas abordée dans ce texte, ce volet présentant de multiples facettes engageantes pour l'Église et notamment pour sa survie financière. Certaines victimes ont quitté l'Église et renoncé à la foi ce qui peut être assimilé à un drame de vie.

**Discussion** : L'auteur indique que « *les personnes victimes pourront fortement aider l'Église dans les décennies qui viennent à préciser ses modes de fonctionnement, à affiner son droit, notamment dans la répartition des tâches...* » ...**chiche ?**

